

Une charte pour l'égalité femmes-hommes dans la vie associative

Châtelleraut, le 13/05/25 - C'est avec détermination que la Ville de Châtelleraut annonce aujourd'hui une avancée majeure en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. À compter de juin 2025, toute association sollicitant une subvention municipale, directe ou indirecte, devra avoir signé la charte d'engagement pour l'égalité femmes-hommes.

Cette initiative ambitieuse reflète la volonté politique forte de la collectivité de faire de l'égalité une réalité concrète, dans tous les domaines de la vie locale. Parce que les stéréotypes, les inégalités et les violences sexistes n'ont pas leur place dans une société juste, Châtelleraut agit avec conviction.

Un engagement réciproque, pour un objectif commun

La Ville de Châtelleraut s'engage à :

- fournir des outils de sensibilisation et organiser des temps de formation autour de l'égalité,
- encourager le partage de bonnes pratiques entre associations,
- valoriser dans l'attribution des subventions les initiatives qui promeuvent l'égalité femmes-hommes.

En contrepartie, les associations bénéficiaires d'une subvention devront impérativement :

- signer la charte dès juin 2025,
- veiller à l'égalité femmes-hommes dans leur gouvernance, leurs activités et leurs communications,
- promouvoir une représentation équilibrée dans leurs instances décisionnelles,
- lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations, y compris en sensibilisant leurs membres et bénévoles.

Une dynamique collective au service du bien vivre ensemble

Cette charte, plus qu'un document, est un levier de transformation. Elle témoigne de la volonté de Châtelleraut de co-construire avec les associations un avenir plus équitable, où femmes et hommes peuvent s'épanouir pleinement, dans le respect et la reconnaissance mutuelle.

En valorisant les associations qui s'engagent, Châtelleraut renforce son tissu associatif, moteur essentiel du lien social, et affirme avec conviction : l'égalité n'est pas une option, c'est une condition du progrès commun.

Grand Châtelleraut

Communiqué de presse

Le 13/05/2025 15:37

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatelleraut.fr